



Selle Français

www.sellefrancais.fr

NOTE TECHNIQUE QUALIFICATIVES ETALONS ET FEMELLES SELLE FRANÇAIS 2013

Les concours d'élevage de la race SELLE FRANÇAIS sont des manifestations publiques ayant un ou plusieurs objectifs :

- caractériser les animaux dans un but de sélection,
- mettre en valeur les meilleurs sujets,
- caractériser les reproducteurs selon les objectifs déterminés par le programme d'élevage,
- attribuer des qualifications de modèle et allures aux reproducteurs, selon les objectifs de la race SELLE FRANÇAIS
- inciter à la préparation du jeune cheval afin de faciliter sa mise en marché
- favoriser les lieux de rencontre des acteurs de la commercialisation
- promouvoir la race SELLE FRANÇAIS

Ils peuvent être organisés sur des lieux publics ou privés. Les modalités d'organisation doivent suivre le cahier des charges des concours Selle Français établi par le stud-book.

Les concours de Race SELLE FRANÇAIS sont organisés selon le règlement du stud-book Selle Français en conformité avec le règlement général IFCE (arrêtés du 10 janvier 01 et du 15 juin 02) pour les concours de reproducteurs. Les modalités d'organisation doivent alors faire l'objet d'une convention entre l'établissement public IFCE, le stud-book SF et l'association régionale d'éleveurs déléguée à l'organisation des concours Selle Français en région.

Les concours sont organisés sous la seule autorité du stud-book Selle Français.

Les engagements seront réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr, selon les concours. Les autres modes d'engagements restent toujours possibles selon les règles établies. Les engagements doivent parvenir avant la date de clôture des engagements spécifiée sur le site d'engagement ou les bulletins.

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Les concours de la race Selle Français sont organisés sous la présidence du Président du stud-book Selle Français.

Article 1.1.

NOMBRE D'ANIMAUX PAR CONCOURS

Il est à la discrétion de l'association régionale déléguée par le stud-book Selle Français, de décider du nombre de concours à organiser et d'animaux présents, en concertation avec le délégué territorial de l'IFCE et des administrateurs du Selle Français. Les concours doivent respecter le cahier des charges édités annuellement par le stud-book.

Article 1.2.

ORGANISATION ET JURY DES CONCOURS SELLE FRANÇAIS PRIMES PAR L'ETAT

Les concours foals Selle Français, les concours pour Femelles Selle Français de 2 ans, et les concours de 3 ans SF Sport.

ORGANISATION :

Par délégation du Président du stud-book Selle Français et du Directeur général de l'IFCE, chaque délégué régional de l'IFCE, en concertation avec les responsables de site et de secteur, et le Président de l'association régionale d'éleveurs déléguée par le stud-book Selle Français en concertation avec l'administrateur régional du Selle Français, organisent les concours qui ont lieu sur le territoire de sa région, quel qu'en soit le niveau : régional, local.

Une convention régionale IFCE / Association régionale d'éleveurs déléguée par le stud-book Selle Français définira les engagements de chacun.

JURY :

1 – Les membres du jury doivent être en tenue correcte et identifiée Selle Français, issus du corps des juges SF.

. Pour les concours locaux, le jury est désigné par le président du stud-book SF sur proposition du juge référent du stud-book SF en accord avec le Président de l'association régionale déléguée, le délégué administrateur régional du stud-book SF et le délégué régional de l'IFCE.

. Pour les concours régionaux, le jury est désigné par le président du stud-book SF sur proposition du Juge référent du stud-book SF en accord avec le Président de l'association régionale déléguée, le délégué administrateur régional du stud-book SF et le délégué régional de l'IFCE.

. Pour les concours nationaux, le jury est désigné par le Président du stud-book SF en accord avec l'IFCE (DNI).

2 - Le directeur des services vétérinaires est invité à assister à tous les concours. Il est destinataire des programmes et du calendrier. Il peut se faire représenter.

3 - Le jury note les animaux dans les différentes épreuves ou tests.

Les grilles de notation du stud-book SF sont utilisées sur l'ensemble du territoire national et pour l'attribution des qualifications de reproducteurs.

Les membres du jury ne peuvent pas présenter d'animaux leur appartenant dans un concours où ils officient.

4- Le jury doit être composé autant que faire se peut au minimum d'un juge national pour les concours locaux et régionaux (juges issus du corps des juges du stud-book SF).

Article 1.3.

ORGANISATION ET JURY DES CONCOURS SELLE FRANÇAIS

Les qualificatives et finales candidats étalons de 2 et 3 ans, les femelles de 3 ans au régional et à la finale.

ORGANISATION :

Par délégation du Président du stud-book SF, le Président de l'association régionale d'éleveurs déléguée par le stud-book SF en concertation avec le délégué administrateur régional du stud-book SF, co-organise les concours qui ont lieu sur le territoire de sa région, quel qu'en soit le niveau : national, régional, local.

Les concours doivent respecter le cahier des charges édités annuellement par le stud-book.

JURY :

1 – Les membres du jury doivent être en tenue correcte et identifiée Selle Français, issus du corps des juges du stud-book SF.

Le jury est désigné par le Président du stud-book SF sur proposition du Président des juges SF.

2 - Le Directeur des services vétérinaires est invité à assister à tous les concours. Il est destinataire des programmes et du calendrier.

3 - Le jury note les animaux dans les différentes épreuves ou tests.

Les grilles de notation du stud-book SF sont utilisées sur l'ensemble des concours et pour l'attribution des qualifications de reproducteurs.

Les membres du jury ne peuvent pas présenter d'animaux leur appartenant dans un concours ou sur un lieu de concours où ils officient.

Article 1.4.

L'ORGANISATEUR EST CHARGÉ :

1 - de la publication du programme sur www.francechevaldesport.fr

Le programme d'un concours mentionne outre les lieux et dates du concours, la race et les catégories d'animaux auxquels il est ouvert, les conditions de leur admission, la nature des épreuves et tests auxquels ils seront soumis.

Ces programmes doivent répondre au règlement technique défini chaque année par le stud-book SF.

2 - de l'obtention des autorisations administratives et de la police d'assurance Responsabilité Civile concernant l'organisation du concours, sous réserve des attributions des Préfets et des maires.

3 - de l'établissement des procès-verbaux. (Une copie du procès verbal signée du président et du secrétaire du jury est transmise à la Direction des Connaissances de l'IFCE) et de la transmission des résultats sous forme informatique via www.francechevaldesport.fr selon la procédure et le format déterminé par le stud-book SF.

En cas de co-organisation avec le stud-book SF ou l'une des associations régionales d'éleveurs déléguée, un droit d'engagement sera prélevé, au bénéfice de l'association comme préalablement établi par le stud-book SF ou l'une des associations régionales d'éleveurs déléguée, afin de soutenir son action sur ces concours, notamment contribuer à la formation de ses juges, et à la promotion qu'elle assure. Ce droit d'engagement est fixé par convention.

4 –de l'organisation matérielle des concours en application du cahier des charges des concours Selle Français établi par le stud-book SF.

JUGEMENT :

Les jurys seront composés à l'avance. Ils seront formés autant que faire se peut de 3 juges et à minima de 2 juges par atelier, habilités par le stud-book Selle Français à juger les animaux concernés. En outre, les juges seront particulièrement vigilants à montrer l'exemple, dans l'attitude et dans la tenue officielle qu'ils revêtiront.

La Présidence du jury est désignée par le juge référent SF en concertation avec l'organisateur délégué du stud-book SF. Le Président du jury est chargé de faire appliquer sur le terrain le règlement du concours.

Elle sera en priorité attribuée au juge référent du stud-book SF ou son adjoint ou un juge national du corps des juges SF. C'est lui qui est qualifié pour accorder d'éventuelles dérogations.

Article 1.5.

CONDITIONS D'ADMISSION DES ANIMAUX ET DES PROPRIETAIRES

- 1 - Les concours de la race SELLE FRANÇAIS sont ouverts aux animaux inscrits au Stud book de la race SELLE FRANÇAIS ou produisant dans la race SELLE FRANÇAIS : foals, 2 et 3 ans, poulinières.
- 2 - Les propriétaires devront être à jour de leurs cotisations vis-à-vis de l'Association Nationale de Race, et de l'Association Déléguée organisatrice.
- 3 - Les propriétaires des chevaux ou leurs représentants doivent tenir à la disposition du Président du concours les documents d'identification et toutes les pièces permettant de vérifier le respect des conditions d'admission.
Les sujets présentés doivent être vaccinés contre la grippe équine, satisfaire aux conditions sanitaires et d'identifications complémentaires en vigueur, et respecter les dispositions du chapitre IX relatives aux contrôles de médicaments.
Les chevaux ne satisfaisant pas à ces conditions sont exclus du concours.
Le document d'accompagnement des animaux âgés de plus de dix-huit mois doit être validé, tout en sachant que le versement des primes et/ou la qualification supérieure sont liés à cette obligation.
- 4 - Certaines catégories de concours s'inscrivent dans un programme de sélection à plusieurs niveaux, l'échelon inférieur permettant de qualifier les animaux pour l'échelon supérieur.
Un même animal ne peut être primé qu'à une seule épreuve de chaque niveau. Les pouliches de 3 ans peuvent participer aux qualificatives femelles et aux 3 ans montés.

Article 1.6.

ENGAGEMENT ET DROIT D'ENGAGEMENT

Le droit d'engagement est fixé en début d'année par l'association Régionale déléguée à l'organisation des concours Selle Français et l'association nationale pour tous les concours gérés directement par l'association nationale de race.

Des remises peuvent être consenties par l'organisateur aux adhérents de l'association régionale et de l'association nationale de race.

Article 1.7. DOTATIONS

La dotation du stud-book SF ou de l'IFCE sur les concours d'élevage de la race SELLE FRANÇAIS se répartit en fonction du :

- type du concours (foals, 2 ans, 3 ans.)
- niveau du concours
- la note obtenue dans le concours
- du classement.
- Seuls les animaux inscrits au programme d'élevage Selle Français peuvent participer et bénéficier des primes distribuées via l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation. Les poulinières suitées d'un produit inscrit au stud-book SF sont de facto considérées comme inscrites au Programme d'élevage de la race SF.

Article 1.8. CLASSEMENT

Pour le rappel, en cas de notes finales ex æquo, c'est la note de modèle (avec 2 décimales après la virgule) qui sera prise en compte, puis la note obstacle (avec 2 décimales après la virgule), et la note allures (avec 2 décimales après la virgule) si cela est nécessaire.

Voir réglementations spécifiques pour les Foals et poulinières.

Des dispositions particulières sont prévues pour les finales nationales.

Article 1.9. PRESENTATION

LE CHEVAL :

Les chevaux seront toilettés : crinière nattée, queue faite ou tressée, conseillé ferrés au moins des antérieurs, et présentés en filet simple et sans enrênements.

Protection des membres à l'obstacle : seules les guêtres aux antérieurs sont autorisées. Les protections postérieures sont interdites. Les cloches sont interdites sauf autorisation spéciale du jury pour blessure aux glomes, constatées à l'entrée. Tout type d'enrênement est interdit.

Les membres et protections pourront être contrôlés à tout moment du concours.

Aucune aide artificielle mis à part la cravache simple, est autorisée.

LE PRESENTATEUR :

Lors de la présentation et des remises des prix, **le présentateur doit être en tenue de présentation Selle Français**. Il en est ainsi de toute personne présente sur le ring et qui intervient lors de cette présentation.

Le cavalier doit être en tenue de concours d'équitation, identifiée Selle Français (pantalon blanc conseillé, polo ou chemise de présentation Selle Français). Pour toutes les épreuves montées le port de la bombe est obligatoire.

Article 1.10. SANCTIONS

Les chevaux présentant un comportement dangereux, un problème physique ou sanitaire seront éliminés par le jury. Le jury éliminera également du concours les chevaux qu'il estime avoir fait l'objet d'une préparation anormale.

Tout auteur de fraude sur l'origine ou sur l'identité d'un équidé ou tout auteur de fausses déclarations ou de manquement au présent règlement peut être exclu du Concours et du bénéfice des primes prévues au présent règlement pour une période qui ne pourra excéder dix ans.

Si le présentateur et/ou le cavalier ne remplissent pas les conditions définies à l'article 1.9, ils seront également exclus du concours.

Le Président du jury reste souverain pour prendre toute décision y compris l'exclusion pendant le concours vis-à-vis d'attitudes déplacées de propriétaires, cavaliers, présentateurs ou autres.

Il devra au préalable de sa décision avoir informé l'organisateur du concours.

Article 1.11. PROPRIETAIRE

Est considéré comme propriétaire la personne reconnue au SIRE comme telle.

Elle est responsable (ou son représentant) de son animal pendant toute la durée du concours.

CHAPITRE II : CONCOURS DE JEUNES GENETIQUES

2.1. LES MÂLES

➤ COMPOSITION DU JURY :

Le jury sera désigné par le Président de l'ANSF et comportera des juges nationaux pouvant être accompagnés de consultants membres ASEP, IFCE, AVEF, ACSOF, etc.

2.1.1. LES MÂLES DE 2 ANS

Les concours de mâles de deux ans ont pour objectif la détection précoce des jeunes reproducteurs de la race SELLE FRANÇAIS. Les épreuves qualificatives et la finale s'insèrent donc dans le programme de sélection de la race.

Les épreuves qualificatives sont organisées en même temps et sur le même site que les épreuves qualificatives des mâles de 3 ans, sauf cas de dérogation acceptée par le Président du stud-book SF. Une section spéciale est ouverte pour les mâles **AA, AQPS, DSA, et PS**. Ils seront évalués et classés au sein de leur section.

➔ EPREUVES QUALIFICATIVES REGIONALES :

➤ ENGAGEMENTS

Les engagements doivent être réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Une assistance technique est disponible au stud-book SF au 08 99 23 23 18 ou par email info@ansf.fr. L'engagement devra être réalisé soit dans la section dressage (DR), soit dans la section obstacle (CSO et CCE) mais les chevaux ne peuvent participer aux deux.

➤ DEROULEMENT DES EPREUVES

Section Dressage

● Évaluation du modèle :

- Note de 0 à 10 affectée du coefficient 45%.
- Présentation en main si possible sur sol dur. Chaque sujet sera présenté des 2 côtés.
- Entrée au trot, Arrêt, Aller/Retour (A/R) au pas sur 30m, Aller/Retour (A/R) au trot sur 30m, Arrêt en présentant le cheval de l'autre côté, Sortie au pas.

● Évaluation des allures :

- Le jugement de la locomotion s'apprécie en fonction de la discipline dressage.
- Note de 0 à 10 affectée du coefficient 55% comprenant une combinaison des notes du pas (1/3), du trot (1/3) du galop (1/3).
 - Présentation en liberté au trot et au galop, le pas est jugé à la fin, l'entier est tenu et présenté en main par le présentateur.

Section Obstacle (CSO et CCE)

● Évaluation du modèle :

- Note de 0 à 10 affectée du coefficient 45%.
- Présentation en main si possible sur sol dur. Chaque sujet sera présenté des 2 côtés.
- Entrée au trot, Arrêt, Aller/Retour (A/R) au pas sur 30m, Aller/Retour (A/R) au trot sur 30m, Arrêt en présentant le cheval de l'autre côté, Sortie au pas.

● Évaluation des allures :

- Le jugement de la locomotion s'apprécie en fonction de la discipline obstacle.
- Note de 0 à 10 affectée du coefficient 20%, comprenant une combinaison des notes du pas (25%), du trot (25%), du galop (50%).
 - Présentation en liberté au trot et au galop, le pas étant jugé en main lors de l'atelier modèle.

- **Évaluation du saut en liberté** : dans un rond d'Havrincourt ou en manège, obstacle composé de barres ou de palanques :
Un obstacle de réglage ← 1 foulée → un obstacle.

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 35%.

→ Déroulement de la présentation :

. saut d'une combinaison composée de la manière suivante :

. un obstacle de réglage d'une hauteur d'environ 60cm

. une foulée

. un obstacle :

. vertical appelé d'une hauteur maximum de 1m10

. puis oxer aux dimensions maximum de 1,15m devant x 1,20m derrière, largeur 1,20m

→ Seul le propriétaire (ou son représentant) est autorisé à entrer dans le rond mais sans intervenir lors de la présentation qui, sur le plan technique, est placée sous l'autorité du jury.

→ Les chevaux seront vus immédiatement en mouvement dans le rond de saut, il est donc important que les chevaux arrivent échauffés, en ayant marché.

➤ **RESULTATS, CLASSEMENTS, ET RAPPELS :**

Quatre classements peuvent être établis si nécessaire :

. Un classement « Modèle »,

. Un classement « Allures »,

. Un classement « Aptitude à l'Obstacle ».

. Un classement cumulé constitué de la combinaison des épreuves selon les coefficients.

. Entre un quart et un tiers des concurrents pourra être rappelé.

2.1.2. LES MÂLES DE TROIS ANS

Les Selle Français sont examinés montés, en main et à l'obstacle dans les concours qualificatifs régionaux et lors de la finale nationale.

Pour participer à la finale nationale de Saint Lô, les chevaux devront avoir été qualifiés dans l'un des concours qualificatifs prévus aux lieux et dates définis chaque année.

Une section spéciale est ouverte pour les mâles **AA, DSA, AQPS, et PS**. Ils seront évalués et classés au sein de leur section.

➤ EPREUVES QUALIFICATIVES REGIONALES

➤ **ENGAGEMENTS**

Les engagements doivent être réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Une assistance technique est disponible au stud-book SF au 08 99 23 23 18 ou par email info@sellefrancais.fr.

L'engagement devra être réalisé soit dans la section dressage (DR), soit dans la section obstacle (CSO et CCE) mais les chevaux ne peuvent participer aux deux.

➤ **DÉROULEMENT DES EPREUVES**

Section Dressage

• **Évaluation du modèle :**

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 40%.

→ Présentation en main si possible sur sol dur. Chaque sujet sera présenté des 2 côtés.

→ Entrée au trot, Arrêt, Aller/Retour (A/R) au pas sur 30m, Aller/Retour (A/R) au trot sur 30m, Arrêt en présentant le cheval de l'autre côté, Sortie au pas.

• **Évaluation des allures montées**

Le jugement de la locomotion s'apprécie en fonction de la discipline Dressage.

La présentation montée se déroule individuellement ou en groupe selon le programme.

Les chevaux arrivent détendus.

Note technique qualificatives étalons et femelles Selle Français 2013

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 30%, comprenant une combinaison des notes du pas (1/3), du trot (1/3) du galop (1/3).

Déroulement de la présentation : départ sur indication du jury, évolution sur le plat aux trois allures comprenant l'enchaînement :

- Un tour de piste à main gauche,
- Cercle au trot en bout de piste de 20 m de diamètre,
- Changement de main sur la diagonale en développant le trot,
- Cercle au trot en bout de piste de 20 m de diamètre,
- A la fin du cercle, départ au galop,
- marcher large
- Cercle au galop en bout de piste de 20 m de diamètre
- marcher large en allongeant le galop sur la longueur.
- reprendre
- Changer de main sur la diagonale ; passer au trot
- prendre le galop à l'autre main, marcher large
- Cercle au galop en bout de piste de 20 m de diamètre
- allonger le galop sur la longueur
- reprendre
- transition progressive au trot, puis au pas.
- marcher au pas, rênes longues en face puis autour du jury.

Sortie au pas rênes longues en repassant devant le jury pour la note de pas.

• Évaluation des allures en liberté :

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 30% comprenant une combinaison des notes du pas (1/3), du trot (1/3) du galop (1/3).

→ Présentation en liberté au trot et au galop, le pas est jugé à la fin, l'entier est tenu et présenté en main par le présentateur.

Section Obstacle (CSO et CCE)

• Évaluation du modèle :

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 40%.

→ Présentation en main si possible sur sol dur. Chaque sujet sera présenté des 2 côtés.

→ Entrée au trot, Arrêt, Aller/Retour (A/R) au pas sur 30m, Aller/Retour (A/R) au trot sur 30m, Arrêt en présentant le cheval de l'autre côté, Sortie au pas.

• **Évaluation du saut en liberté** : dans un rond d'Havrincourt ou en manège, obstacle composé de barres ou de palanques.

Un obstacle de réglage ← 1 foulée → un obstacle.

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 30%.

→ Déroulement de la présentation :

. saut d'une combinaison composée de la manière suivante :

. un obstacle de réglage d'une hauteur d'environ 60cm

. 1 foulée

. un obstacle:

. vertical appelé d'une hauteur maximum de 1,20m

. puis oxer aux dimensions maximum de 1,25m devant x 1,30m derrière, largeur 1,40m

→ Seul le propriétaire (ou son représentant) est autorisé à entrer dans le rond mais sans intervenir lors de la présentation qui, sur le plan technique, est placée sous l'autorité du jury.

→ Les chevaux seront vus immédiatement en mouvement dans le rond de saut, il est donc important que les chevaux arrivent échauffés, en ayant marché.

• Évaluation des allures et du saut monté :

→ **Allures** :

Le jugement de la locomotion s'apprécie en fonction de la discipline obstacle.

La présentation montée se déroule individuellement ou en groupe selon le programme.

Les chevaux arrivent détendus.

Note technique qualificatives étalons et femelles Selle Français 2013

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 20%, comprenant une combinaison des notes du pas (25%), du trot (25%), du galop (50%).

Déroulement de la présentation : départ sur indication du jury, évolution sur le plat aux trois allures comprenant l'enchaînement :

- Un tour de piste au trot à main gauche,
- Cercle au trot en bout de piste de 20 m de diamètre,
- Changement de main sur la diagonale en développant le trot,
- Cercle au trot en bout de piste de 20 m de diamètre,
- A la fin du cercle, départ au galop,
- Marcher large
- Cercle au galop en bout de piste de 20 m de diamètre
- Reprendre
- Changer de main sur la diagonale ; passer au trot
- Prendre le galop à l'autre main, marcher large
- Cercle au galop en bout de piste de 20 m de diamètre
- Reprendre
- Transition progressive au trot, puis au pas.
- Marcher au pas, rênes longues en face ou autour du jury.

→ **Saut monté** : Note de 0 à 10 affectée du coefficient 10%

Enchaînement d'une combinaison encadrée et composée de la manière suivante :

Le premier saut se fera entrée au trot. Nombre de passages limité.

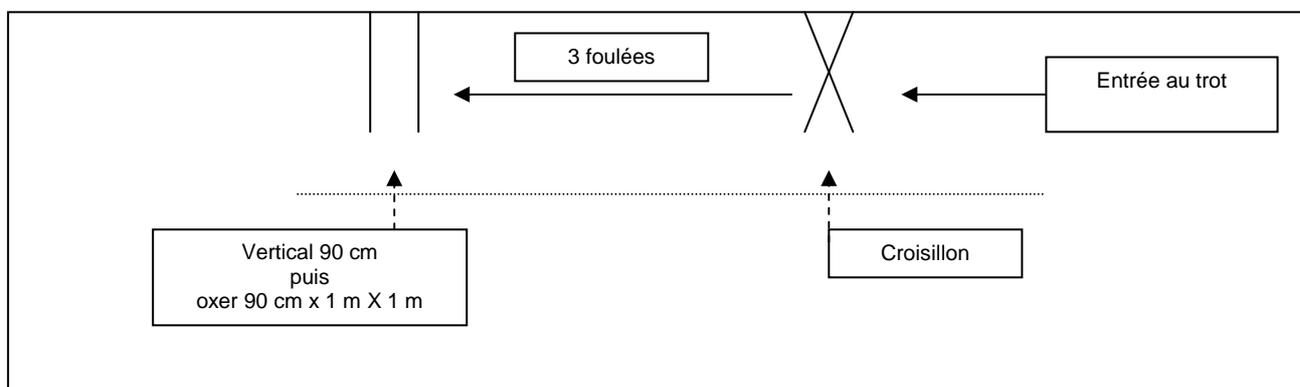
Entrée au trot, passage d'un croisillon d'une hauteur de 50 cm environ ← 3 foulées → vertical d'une hauteur de 90 cm environ.

Puis entrée au trot passage d'un croisillon d'une hauteur de 50 cm environ ← 3 foulées → oxer d'une hauteur de 90 cm environ devant x 1 m environ derrière et d'une largeur d'environ 1m.

Le jury peut adapter au besoin le nombre de passages.

Un sous bassement pourra être installé de type cube ou arrondi, les obstacles devront être appelés.

Sortie au pas rênes longues en repassant devant le jury pour la note de pas.



➤ RESULTATS, CLASSEMENTS, ET RAPPELS

Quatre classements peuvent être établis si nécessaire :

- . Un classement « Modèle »,
- . Un classement « Allures »,
- . Un classement « Aptitude à l'Obstacle ».
- . Un classement cumulé constitué de la combinaison des épreuves selon les coefficients.
- . Entre un quart et un tiers des concurrents pourra être rappelé.

2.2 LES FEMELLES DE 2 ET 3 ANS

Les femelles de deux et trois ans sont examinées au modèle, aux allures et à l'obstacle en liberté dans les concours locaux, régionaux et nationaux, selon les sections prévues ci-dessous.

Ne pourront être qualifiées pour les finales régionales ou nationales que les pouliches ayant obtenu **une note minimum de 4/10** aux aplombs antérieurs ou postérieurs lors des épreuves qualificatives.

➔ EPREUVES LOCALES ET REGIONALES : QUALIFICATIVES FEMELLES SELLE FRANCAIS

➤ **ENGAGEMENTS**

Les engagements doivent être réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Les autres modes d'engagements restent toujours possibles selon les secteurs.

L'engagement devra être réalisé soit dans la section dressage (DR), soit dans la section obstacle (CSO et CCE) mais les chevaux ne peuvent participer aux deux.

Toutes les épreuves régionales doivent être organisées avant le **04/08**.

Les sections suivantes seront prévues au programme :

- pouliches de 2 ans
- pouliches de 3 ans
- pouliches de 2 & 3 ans saillies

➤ **DEROULEMENT DES EPREUVES**

Section Dressage

• **Évaluation du modèle :**

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 45%.

→ Présentation en main si possible sur sol dur. Chaque sujet sera présenté des 2 côtés.

→ Entrée au trot, Arrêt, Aller/Retour (A/R) au pas sur 30m, Aller/Retour (A/R) au trot sur 30m, Arrêt en présentant le cheval de l'autre côté, Sortie au pas.

• **Évaluation des allures :**

Le jugement de la locomotion s'apprécie en fonction de la discipline dressage.

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 55% comprenant une combinaison des notes du pas (1/3), du trot (1/3) du galop (1/3).

→ Présentation en liberté au trot et au galop, le pas est jugé à la fin, la pouliche est tenue et présentée en main par le présentateur.

Section Obstacle (CSO et CCE)

• **Évaluation du modèle :**

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 45%.

→ Présentation en main si possible sur sol dur. Chaque sujet sera présenté des 2 côtés.

→ Entrée au trot, Arrêt, Aller/Retour (A/R) au pas sur 30m, Aller/Retour (A/R) au trot sur 30m, Arrêt en présentant le cheval de l'autre côté, Sortie au pas.

• **Évaluation des allures :**

Le jugement de la locomotion s'apprécie en fonction de la discipline obstacle.

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 20%, comprenant une combinaison des notes du pas (25%), du trot (25%), du galop (50%).

→ Présentation en liberté au trot et au galop, le pas étant jugé en main lors de l'atelier modèle

Note technique qualificatives étalons et femelles Selle Français 2013

• **Évaluation du saut en liberté** : dans un rond d'Havrincourt ou en manège, obstacle composé de barres ou de palanques :

Un obstacle de réglage ← 1 foulée → un obstacle.

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 35%.

→ Déroulement de la présentation :

. saut d'une combinaison composée de la manière suivante :

Pour les 2 ans :

. un obstacle de réglage d'une hauteur d'environ 50 à 60cm,

. 1 *foulée*, vertical d'une hauteur de 1m maximum, puis oxer d'une hauteur maximum de 1,05m devant, 1,10m derrière et d'une largeur maximum de 1,10m.

Pour les 3 ans :

. un obstacle de réglage d'une hauteur d'environ 50 à 60cm,

. 1 *foulée*, vertical d'une hauteur de 1m10 maximum, puis oxer d'une hauteur maximum de 1,15m devant, 1,20m derrière et d'une largeur maximum de 1,20m.

→ Seul le propriétaire (ou son représentant) est autorisé à entrer dans le rond mais sans intervenir lors de la présentation qui, sur le plan technique, est placée sous l'autorité du jury.

→ Les chevaux seront vus immédiatement en mouvement dans le rond de saut, il est donc important que les chevaux arrivent échauffés, en ayant marché.

➤ **RESULTATS, CLASSEMENTS, ET RAPPELS :**

Quatre classements peuvent être établis si nécessaire :

. Un classement « Modèle »,

. Un classement « Allures »,

. Un classement « Aptitude à l'Obstacle ».

. Un classement cumulé constitué de la combinaison des épreuves selon les coefficients.

. Entre un quart et un tiers des concurrents pourra être rappelé.

ARTICLE IX CODE DE BONNE CONDUITE D'ÉLEVAGE ET CONTROLES DE MEDICATION

1. OBJECTIFS

Pour offrir toutes les garanties aux utilisateurs de chevaux de sport français, et instaurer une relation de confiance, l'Association Nationale du Selle Français, avec le soutien de l'IFCE, a défini le présent code de bonne conduite d'élevage en matière de médicaments et précise les modalités de contrôle pour les concours qu'elle organise.

S'intégrant dans la démarche de qualité globale, entreprise par la race, ses objectifs sont :

- Contribuer à une éthique de « bonnes pratiques d'élevage » ;
- Assurer la plus grande transparence vis à vis de la qualité des produits d'élevage ;
- Garantir une amélioration génétique réelle des produits, non faussée par des pratiques frauduleuses et malhonnêtes.

Les « bonnes pratiques d'élevage » comportent notamment :

- une alimentation saine,
- une hygiène de vie et un exercice physique adaptés aux besoins physiologiques et éthologiques du cheval,
- un recours exclusif à des médicaments justifiés médicalement.

Ainsi en vertu du respect de ces « bonnes pratiques d'élevage » :

- A. Tous les chevaux présentés dans les concours d'élevage doivent être en bonne condition physique et sanitaire. Leur aptitude sanitaire à participer au concours peut être vérifiée par le vétérinaire mandaté par le Président du jury du concours.**
- B. Le stud-book SF peut effectuer, sur les chevaux, des contrôles de médicaments dans les concours qu'elle organise.**
- C. L'IFCE peut effectuer des contrôles de médicaments sur les chevaux qui participent aux concours d'élevage que l'établissement public co-organise. Ces contrôles sont réalisés selon les dispositions relatives aux contrôles de médicaments prévus au règlement général des concours de l'IFCE.**

2. DISPOSITIONS DES CONTROLES DE MEDICATIONS DES CONCOURS DU STUD-BOOK SF

Exposé général

Le stud-book SF pourra, à l'occasion des concours de race qu'elle organise, faire effectuer des contrôles de médicaments sur certains chevaux. Les modalités de ces contrôles sont précisées ci-après. Les lauréats des concours y seront systématiquement soumis.

Le propriétaire du cheval signera l'acceptation de ces dispositions sur le bulletin d'engagement de la manifestation.

Substances interdites

Pour participer à un concours, un cheval ne doit présenter dans ses tissus, fluides corporels, ou excréation aucune substance prohibée ou métabolite(s) de cette substance. Une substance prohibée est une substance appartenant à l'une des catégories de substances figurant dans l'arrêté conjoint des Ministres chargés des Sports, de la Santé, et de l'Agriculture du 21/11/96 (J.O. 18/12/96).

Réalisation des contrôles

Le contrôle est effectué sous la responsabilité d'un vétérinaire, par prélèvement d'urine et/ou de sang. Le prélèvement d'urine ne peut s'effectuer que par miction naturelle. Le prélèvement de sang s'effectue par ponction de la veine jugulaire.

➤ **Analyse et analyse de contrôle**

Les prélèvements biologiques seront analysés par le laboratoire d'analyses biologiques de la Fédération Nationale des Courses Françaises.

Les modalités des opérations techniques de contrôle et d'analyse sont celles définies au règlement général de la F.F.E.

Les prélèvements sont conditionnés en double : échantillon A et B.

Les échantillons A et B sont expédiés en même temps au laboratoire de la FNCF, par France-Galop qui en assure l'anonymat.

L'échantillon A sert à réaliser une première analyse. Le résultat de celle-ci est notifié au stud-book SF dès la fin des opérations d'analyse.

Dans le cas où l'échantillon A recèle une substance prohibée, le propriétaire est informé par le stud-book SF par lettre recommandée avec accusé de réception, du résultat de l'analyse et de son droit de demander dans un délai de 8 jours, une analyse de contrôle sur l'échantillon B, à ses frais, dans le même laboratoire, en désignant un autre expert en toxicologie analytique, chargé du contrôle de la deuxième analyse, figurant dans la liste fixée par arrêté ministériel (A.M. 03/03/93 j.o. 26/03/93).

Le propriétaire doit notifier, par lettre recommandée, au stud-book SF, sa volonté de procéder à une analyse de contrôle et le nom de l'expert qu'elle a désigné et qui a accepté sa mission.

Dès réception de cette demande, le stud-book SF informe le laboratoire de la FNCF.

A compter de sa désignation, l'expert dispose d'un délai de 15 jours pour procéder à l'analyse de contrôle et envoyer son rapport au stud-book SF.

En cas de refus ou de non retrait de la notification, le propriétaire est réputé avoir renoncé à son droit de faire procéder à une analyse de contrôle.

➤ **Présence du propriétaire**

Le propriétaire du cheval ou son représentant mandaté par écrit, devra faciliter la réalisation des contrôles. Dès lors qu'il aura été informé que son cheval a été désigné pour être contrôlé, il est tenu de conduire ou de faire conduire son cheval, muni de son document d'accompagnement agréé par le Ministère de l'Agriculture, au lieu de prélèvement. Le propriétaire du cheval ou son représentant a le droit d'assister à toutes les opérations. S'il n'exerce pas ce droit, cela signifie qu'il accepte les dispositions prises et ne pourra contester, au titre de son absence les conditions du prélèvement. Le refus de laisser effectuer les prélèvements relève des sanctions prévues au paragraphe 3.

➤ **Commission vétérinaire d'interprétation**

En cas de résultat positif, il est fait recours à la Commission vétérinaire d'interprétation des résultats des analyses et des analyses de contrôle de la F.F.E., composée de trois vétérinaires. Cette commission procède à l'étude des résultats fournis par le laboratoire et par l'expert et à leur interprétation. Elle établit, dans les 15 jours, à compter de la saisine, un rapport écrit qu'elle adresse au stud-book SF.

Ce rapport statue sur la présence de substance prohibée ou non dans les échantillons.

3. SANCTIONS

En cas de mise en évidence de substances prohibées, le stud-book SF transmet au Président du jury les conclusions de la commission vétérinaire d'interprétation. Le Président du jury prononce alors la disqualification du cheval. Le propriétaire, conformément à son engagement autorise le Président du jury à éliminer son cheval du classement et renonce à tout recours ultérieur.

Le stud-book SF se réserve par ailleurs le droit de prononcer toute autre sanction qu'elle juge appropriée et à engager toutes actions visant à réparer le dommage qu'elle aura subi.
